



District de FOOTBALL DE LA MAYENNE
Commission d'Accompagnement des Clubs 53
ARGENTRÉ
8 Février 2018



Ordre du jour

- Accueil
- Informations du District 45 min.
- Paroles aux clubs : 30 min.
 - « **Améliorer le climat des rencontres de jeunes** ».
- Présentation des techniciens 15 min
- Moment de convivialité

Informations du District

M. Guy COUSIN - Président du District





Intempéries – Article 17

- 2 procédures selon le niveau de compétition Ligue ou District :
- Les clubs disputant un championnat de Ligue ou de District dont le terrain est impraticable pour la rencontre du samedi ou dimanche, doivent alerter, le vendredi précédent la rencontre avant 16h00 :
 - la Ligue pour les compétitions régionales : par courriel avec accusé de lecture à intemperies@lfpl.fff.fr
 - les Districts pour les compétitions départementales : intemperies@mayenne.fff.fr
- Procédures sur les sites internet LFPL et District de la Mayenne

Les descentes en fin de saison

- Qui descend en District :
 - 9^{ème} à 12^{ème} de PH
 - Perdant du barrage 8^{ème} de PH / 12^{ème} de DRH
- Potentiel de descentes : 10
- Montée : 2 clubs
- Tendances au 29/01 – clubs concernés :
 - 2 en PH A et 4 en PH B
 - 1 en DRH
- Impacts en District :
 - Répartition sur les 2 groupes de D1
 - Descentes supplémentaires en D1, D2 et D3



Article 9 – Obligations des clubs

- 3 types d'obligation :
 - Encadrement
 - Nombre de licenciés en football d'animation
 - Nombre de licenciés en U12-U19
- Sanctions :
 - Interdiction d'accession
 - Retrait de points
 - Rétrogradation
- Applicable en D1, moins pertinent pour la D2



Article 37 – Lutte contre la violence

- Chaque match de suspension ferme entraîne une pénalité
- Le quantum de ces pénalités entraîne un retrait de point(s) ainsi défini, à l'équipe concernée:
 - 14 à 18 pénalités 1 point au classement
 - 19 à 23 pénalités 2 points au classement
 - 24 à 28 pénalités 3 points au classement
- Les pénalités et les retraits de points directs sont gérés par les commissions organisatrices.
- Les clubs seront informés par la Ligue ou leur District de leur situation à la fin des matchs aller et à l'issue de la saison



Statut de l'arbitrage

- Rappel : quota porté de 18 à 20 matches
- Pot commun : un arbitre en excédent peut fournir 2 matchs à un seul arbitre déficitaire.
- Courrier envoyé aux clubs et à leurs présidents pour prise de connaissance de la situation de leurs arbitres et prendre les dispositions nécessaires.

Sécurité des rencontres

- Le commissaire au terrain – article 25 :
 - Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif...
- Le responsable d'équipe (Brassard R)
 - Les équipes sont obligatoirement encadrées par deux dirigeants majeurs, responsables, désignés par le club, dont l'un porteur d'un brassard R (responsable d'équipe)
 - Le responsable d'équipe peut être convoqué comme officiel si besoin ou devoir rédiger un rapport si une instance le lui demande.



Sécurité des rencontres

- Le délégué :
 - Présent sur le banc
 - S'assure de la conformité des pratiques
 - Rédige un rapport si besoin
 - Uniquement en R1



Formation - PFFD

- Réunions de la CAC53 en mai 2017 : recensement des souhaits de formation
- Mise en place du Programme Fédéral de Formation des Dirigeants sur le district 53
- Dates :
 - 3 février à Changé : s'approprier les clés de la gestion financière
 - 17 février à Meslay : redécouvrir le cadre associatif du football.
 - Avril 2018 à Ernée : préparer et animer une réunion.



Formation - PFFD



Divers

- Valorisation du bénévolat : sondage fait la LFPL + révision des barèmes de distinction.
- FAFA : dossier complet à déposer avant le 31 mars 2018.
- Communication via la messagerie club. xxxxxxxx@lfpl.fr



Championnats de Jeunes 18/19

- C'est l'AG de la LFPL du 21 avril 2018 qui fixera les règles
- Rappels des principes : phase d'étalonnage, respect d'un cahier des charges, compétitions par année d'âge ou par tranche d'âge
- District :
 - Objectif : permettre à chaque club de pratiquer selon ses objectifs et ses effectifs
 - Réflexion entamée pour reproduire en District le schéma régional
- Ententes et groupements (réunion le 10 janvier 2018)



Paroles aux clubs

Thème de réflexion

- « **Améliorer le climat des rencontres de jeunes** ».
 - Trop de remontées négatives, excès en tout genre (parents, joueurs et dirigeants)
 - Contexte : refonte des compétitions de jeunes et dédramatisation des enjeux
 - Impacts sur le recrutement de jeunes arbitres :
 - comment motiver des jeunes à se former ?
 - Laisser le temps de formation à nos jeunes arbitres



Thème de réflexion

- « **Améliorer le climat des rencontres de jeunes** ».
 - Identification des difficultés rencontrées
 - Moyens mis en place
 - Initiatives entreprises
 - Propositions



Merci de votre participation et
de votre attention

Le District de Football de la Mayenne vous invite à échanger autour du verre de l'amitié.



PLAISIR



RESPECT



ENGAGEMENT



TOLÉRANCE



SOLIDARITÉ